



CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ENDURO A L'ANCIENNE

Patrick HERVE
Le Breil Malard
22230 Goméné
Tél : 09 51 92 68 70
Port : 06 75 79 11 55
gem.club22@gmail.com

Règlement particulier Enduro de Goméné samedi 7 mai 2011 « Trophée Dagorne »

Le Moto Club de Goméné organise à Goméné un enduro national de motos anciennes.

1. **LIEU DE DEPART** : Départ, contrôle technique et arrivée : bourg de Goméné (22230).
2. **CATEGORIES ADMISES** : Motos anciennes CO, C1, C2, C3, C4, C5 et PF.
3. **CLASSEMENT** : les classements seront établis par addition des points de pénalités, par classe et par catégorie. Le premier classé sera le pilote qui aura obtenu le moins de points. L'épreuve comptera pour les CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ENDURO A L'ANCIENNE 2011.
Les résultats seront proclamés à 19h00 à la salle d'accueil (secrétariat administratif).
Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositifs du code sportif National de la FFM.
4. **ACCUEIL SECRETARIAT** : Les pilotes engagés devront présenter la carte grise, le permis de conduire, l'attestation d'assurance, ainsi que la licence 2011 pour les pilotes licenciés, et pour les licences à la journée, un certificat médical de moins de un an de non contre indication au sport motocycliste.
5. **PLAQUES NUMEROTEES** : Chaque machine devra porter trois plaques numérotées suivant le règlement du championnat de France d'enduro à l'ancienne 2011.
6. **RAVITAILLEMENT** : Le ravitaillement en huile et essence ne pourra se faire que dans les zones de ravitaillement réservées à cet effet à proximité d'un contrôle horaire, ceci le moteur arrêté.
7. **REPARATION** : Le changement de roue ou de machine est interdit. L'assistance peut fournir des outils sur l'itinéraire, mais pas de pièces de rechange. Les réparations devront être faites au même endroit prévu pour le ravitaillement ou sur l'itinéraire si le pilote porte sur lui les pièces nécessaires à l'intervention.
8. **HORAIRES** : 7h30 : Ouverture du secrétariat
7h30 - 9h30 : Contrôle technique
10h : Départ des premiers concurrents
Un parcours fléché à travers bois et chemins représentant une boucle d'environ 50 kms sera à parcourir.
Chaque tour sera jalonné de plusieurs contrôles horaires et de contrôles de passages ou de contrôles inopinés.
9. **SPECIALE** : Les deux spéciales chronométrées s'effectueront à chaque tour.
10. **SPECIFICATION** : Les pilotes ne devront en aucun cas quitter le circuit fléché et devront respecter scrupuleusement les règles de la circulation, du code de la route, ainsi que les différentes prescriptions du règlement nationale et de l'annexe K, qui sont obligatoire pour l'épreuve. Les pilotes participant au championnat de ligue devront respecter le règlement 2011 afin de prétendre être classé dans ce championnat. **Pendant toute la durée de la course les pilotes sont responsables des personnes, qui constituent leur encadrement privé et sportif.** La surveillance des machines en toutes circonstances est de la compétence des compétiteurs. Le tapis environnemental est très fortement recommandé sous peine d'exclusion. **Les pilotes du championnat de France de motos anciennes devront se référer au règlement national 2011**
11. **RECLAMATIONS** : les réclamations devront être adressées dans la demie heure suivant la proclamation ou l'affichage des résultats, par écrit au directeur de course et accompagné d'une somme de 76 € qui sera rendu si le bien-fondé de la réclamation est reconnu.
12. **ENGAGEMENT** : Les engagements sont ouverts à partir de la parution du présent règlement. Ils devront obligatoirement être accompagnés des droits fixés à 45 € pour les pilotes licenciés, si l'engagement est reçu avant le 17 avril 2011 et 50 € après cette date. Pour les pilotes désirant prendre une licence à la journée le supplément est de 57 € (**Un chèque par pilote engagé**). **Toute défection devra être signalée sous 20 jours avant l'épreuve auprès de l'organisation par lettre manuscrite. Passé ce délai aucun engagement ne sera remboursé.**
Le règlement par chèque devra être adressé et libellé à l'ordre du **GEM CLUB** avant le **17 avril 2011**. Joindre une enveloppe timbrée pour avoir une confirmation d'engagement, sinon la liste des engagés sera disponible sur le site gem-club.fr.
13. **ASSURANCE** : Souscript auprès de l'ASSURANCE MOTO VERTE à BORDEAUX qui ne couvre en aucun cas la détérioration des machines des pilotes
14. **CONTROLE** : Des contrôles inopinés seront placés sur le circuit sans être mentionnés sur la feuille de route.
15. **PENALITES** : Le décompte des pénalités se fera conformément au règlement 2011.
16. **OFFICIELS** : DELEGUE DE LIGUE : Martine MORIN
DIRECTEUR DE COURSE : Philippe MAHIAS
COMMISSAIRE TECHNIQUE : Richard OPALINSKY

Fait à Goméné, le 01 février 2010.